

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de Communes VAL DE GATINE
Place Porte Saint-Antoine
79220 CHAMPDENIERS

**délibération :
D_2023_9_2**

Nombre de délégués en
exercice : 46

Présents : 27

Votants : 34

Objet : Maison de santé
Attribution lots 3 et 5

L' an deux mille vingt trois, le mardi 21 novembre à 20 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion du smited à Champdeniers, ZAE de Montplaisir 79220 CHAMPDENIERS, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Date de convocation du : 14 Novembre 2023

Titulaires : Madame BAILLY Christiane, Monsieur LEGERON Vincent, Monsieur BARATON Yvon, Madame CHAUSSERAY Francine, Monsieur DOUTEAU Patrice, Monsieur FRADIN Jacques, Monsieur GUILBOT Gilles, Monsieur JEANNOT Philippe, Madame JUNIN Catherine, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur ONILLON Denis, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Monsieur ATTOU Yves, Monsieur DELIGNÉ Thierry, Monsieur BIRE Ludovic, Monsieur DEBORDES Gwénaél, Monsieur DUMOULIN Guillaume, Madame GUITTON Sylvie, Madame SAUZE Magalie, Madame TEXIER Valérie, Madame TRANCHET Myriam, Madame MARSault Annie, Madame BERNARDEAU Lydie, Monsieur PETORIN Patrick, Monsieur SIRAUD Pierre, Monsieur MOREAU Lionel

Suppléant(s) en situation délibérante : Monsieur CÉLÉRAU Florent

Pouvoirs :

Madame MICOU Corine a donné pouvoir à Madame CHAUSSERAY Francine
Monsieur MOREAU Loïc a donné pouvoir à Madame JUNIN Catherine
Madame TAVERNEAU Danielle a donné pouvoir à Monsieur BARATON Yvon
Madame BECHY Sandrine a donné pouvoir à Madame TEXIER Valérie
Madame HAYE Nadia a donné pouvoir à Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre
Monsieur SISSOKO Ousmane a donné pouvoir à Madame BAILLY Christiane
Monsieur CAILLET Patrick a donné pouvoir à Monsieur DUMOULIN Guillaume

Absent(s) : Madame EVRARD Elisabeth, Madame GIRARD Marie-Sandrine, Madame GOURMELON Catherine, Monsieur POUSSARD Yves, Madame BIEN Michèle, Monsieur FAVREAU Jacky

Excusé(s) : Monsieur BARANGER Johann, Monsieur LEMAITRE Thierry, Monsieur LIBNER Jérôme, Madame MICOU Corine, Monsieur MOREAU Loïc, Madame TAVERNEAU Danielle, Madame BECHY Sandrine, Monsieur FRERE Fabrice, Madame HAYE Nadia, Monsieur MEEN Dominique, Madame RONDARD Audrey, Monsieur SISSOKO Ousmane, Monsieur DEDOYARD Philippe, Monsieur CAILLET Patrick

Secrétaire de Séance : Madame Christiane BAILLY

Vu le code de la commande publique

Vu les statuts de la Communauté de communes Val de Gâtine en vigueur

Vu sa compétence en matière de construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements à caractère pluricommunal et notamment les maisons de santé pluriprofessionnelles de Champdeniers, Mazières en Gâtine et Coulonges sur l'Autize

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 22 mars 2022 approuvant le pré programme détaillé du projet de création d'une maison de santé pluriprofessionnelle sur la commune de Coulonges sur l'Autize

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 28 juin 2022 attribuant le marché de maitrise d'œuvre à l'agence LUC COGNY

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 23 mai 2023 approuvant l'avant-projet définitif et portant le montant des travaux à 1 771 500 € ht

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 17 octobre 2023 attribuant les lots avec variantes à l'exception du lot 3 déclaré infructueux et du lot 5, en attente d'additif

Considérant le dossier de consultation des entreprises publié le 19 octobre 2023

Considérant le rapport d'analyse des offres et l'avis de la commission des marchés publics à procédure adaptée

Sur avis favorable du Bureau communautaire

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DECIDE à l'unanimité**

- **D'attribuer les lots aux entreprises ci-dessous :**

Lot n°3 - Ravalement - Entreprise SAS DUBREUIL pour 32 244,37€ ht (38 693,24€ ttc)

Lot n°5 - Etanchéité/Végétalisation - Entreprise Ouest Etanche pour 131 971,75€ ht (158 366,10€ ttc)

- **D'autoriser le Président à signer les actes d'engagement avec les entreprises attributaires**

- **Dit que les crédits nécessaires aux travaux ont été prévus au budget 2023 - opération 115**

Pour : 34 Contre : 0 Abstention : 0

La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Emis le 21/11/2023

Publié le 24/11/2023

Transmis en sous-préfecture le

Fait et délibéré, les jour,
mois et an ci-dessus.

Certifié conforme

Le Président

Jean-Pierre RIMBEAU

Le secrétaire de séance
Christiane BAILLY

